



## Résiliation contrat xxxxxxxxxx

Par **chahera**, le **18/01/2016** à **13:12**

Bonjour

J'écris à ce forum aujourd'hui car j'ai un problème avec une école de commerce à distance (xxxxxxx?m). Je suis inscrite depuis le 02/12/2015 et souhaite aujourd'hui résilier mon contrat. Ceci est possible avant 3 mois mais je serais redevable de 30% du prix totale de la formation. Si je souhaite résilier c'est tout d'abord parce que les promesses n'ont pas été tenues. Le conseiller pédagogique qui s'est occupé de mon inscription m'a dit que je pouvais passer la totalité des épreuves en juin ce qui était mon but car je ne voulais pas perdre une année d'étude. Or les professeurs m'ont dit que cela était quasi impossible. J'ai pris sur moi et me suis dit que je passerais une partie des épreuves en juin puis le reste à la prochaine session qui est en septembre. Dans le contrat il est stipulé qu'on a accès à l'intégralité des cours. Or avant la date des 3 mois d'inscription on a seulement accès a certaines matières et notamment pas la matière avec le coefficient le plus important. Encore une fois j'ai voulu prendre sur moi et je me suis dit finalement en juin je passerais les matières auxquelles j'ai accès puis je passerais le Marketing en septembre. Seulement il n'y a pas de session d'examen de Marketing en septembre. Ce qui signifie que les cours de marketing se débloquent le 02/03/2016 et l'examen se déroule le 24 mai. Cela ne me laisse que 2 mois et demi pour préparer cette épreuve. Cela minimise mes chances de réussite. J'ai expliqué que je voulais absolument passer tout en juin afin de pouvoir poursuivre mes études dans une université. Du fait que dans le contrat il ne soit pas stipulé qu'on aurait accès a une partie des cours au bout de 3 mois, puis-je résilier sans leur devoir de l'argent? De plus quand j'ai appelé au mois de novembre pour m'inscrire le conseiller m'a dit de signer le contrat et la dater a +7 jours et l'envoyer au plus vite. J'ai donc dû la dater au 02/12 alors qu'en réalité je l'ai envoyé autour du 25/11. Je vous en supplie... Comment je peux faire pour en terminer avec cette école?

Par **chahera**, le **18/01/2016** à **13:38**

Je précise que le contrat je l'ai reçu par mail je l'ai imprimé signé renvoyé et en retour j'ai reçu un certificat de scolarité

Par **LauraEnaco**, le **22/01/2016** à **16:47**

Bonjour,

Je suis conseillère formation chez xxxxxxxxx et je me permets de répondre à votre message. Le suivi et l'accompagnement de nos étudiants est une priorité pour xxxxxxxxx, nous tenons donc à vous apporter une réponse. Dans le livret d'accueil remis à chaque étudiant en début de formation, il est bien précisé que durant les trois premiers mois de votre formation, seulement certains modules de cours sont mis à votre disposition pour vous donner le temps de parfaire votre organisation. A l'issue de cette période de trois mois, tous les cours vous sont accessibles.

Je vais faire part de votre message au service concerné et reviens vers vous dès que possible.

Bonne journée,

Par **lagrt**, le **10/10/2018** à **19:22**

Et Concernant les examens ?

Personnellement, je souhaite réaliser une formation chez xxxxxx, et je suis assez hésitante...

J'ai vu des avis de personnes rencontrant quelques problèmes avec xxxxxx.

Madame la conseillère pédagogique, pouvez vous répondre aux propos de la personne à qui vous avez répondu; pourquoi les cours sont débloqués 2 mois avant les examens ?

Ne vous voyant pas contredire les propos de la personne, nous ne pouvons que y croire

Merci.

Par **LauraEnaco**, le **11/10/2018** à **15:56**

Bonjour,

Si vous souhaitez plus d'informations sur notre école, je vous invite à contacter un conseiller formation au 0805 69 29 39. Il pourra ainsi tout vous expliquer sur le fonctionnement de l'école et sur nos différentes formations.

Bonne journée.